



PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 11 septembre 2026

FONDS DE RÉARMEMENT AGRICOLE : LE PRÉFET DE RÉGION RÉPARTIT 11 MILLIONS D'EUROS ENTRE LES CINQ DÉPARTEMENTS NORMANDS

Afin d'assurer le redémarrage de production agricole dans de bonnes conditions et ainsi préserver la souveraineté alimentaire, la ministre de l'Agriculture a mis en place un fonds de réarmement agricole de 235 millions d'euros, placé sous le pilotage des préfets de région et de départements. Il s'agit de l'une des 14 mesures contenues dans le plan CASI (Climat, Adaptation, Sécheresse, Incendies), un large programme d'un milliard d'euros visant à palier les conséquences des canicules et des épisodes de sécheresse sur les exploitations agricoles.

Le préfet de la région Normandie a ainsi finalisé ce jour la répartition des 11,024 millions d'euros alloués à l'échelle de la région Normandie au titre du fonds de réarmement agricole. Cette enveloppe, adaptée aux spécificités des différents territoires et des filières, permettra d'accompagner les exploitations confrontées aux difficultés les plus importantes, notamment pour financer l'approvisionnement en intrants (aliments pour animaux, fourrages, semences, plants, autres intrants).

Une répartition concertée

Les dotations ont été attribuées après une étroite concertation avec la chambre d'agriculture régionale, les organisations professionnelles, les préfets et les services de l'État. Cette enveloppe est ainsi répartie en fonction de six critères, parmi lesquels l'importance de l'élevage (40 %), la surface des prairies (15 %) et les incendies de 2025 (10 %). Ces critères permettent d'aboutir aux dotations suivantes dans les cinq départements normands :

- Calvados : 1 647 416 € ;
- Eure : 843 839 € ;
- Manche : 2 752 724 € ;
- Orne : 1 786 724 € ;
- Seine-Maritime : 1 237 785 €.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

Ces financements permettront de soutenir les agriculteurs particulièrement touchés par la sécheresse, en priorisant les exploitations les plus fragilisées par ces épisodes climatiques.

Les préfets et les services de l'État travaillent parallèlement avec les mêmes partenaires à faciliter et accélérer l'accès aux aides grâce à :

- Un formulaire unique de demande d'aide,
- Des filières prioritaires clairement identifiées,
- Des délais de versement accélérés, notamment pour les premières aides destinées aux exploitations les plus fragilisées.

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex